



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Mai 2016

Date de la convocation 9 Mai 2016	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – Canet
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SABATIER Michel, CEYRAS : M.BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, MERFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENUEVTTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme OLLIER Sophie à M.DÔ Laurent, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure,</p>

Objet : Contrat local de santé du Cœur d'Hérault 2016 – Convention de partenariat – Autorisation de signature.

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault, signé en 2013 par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé (ARS-LR), puis prorogé par un avenant en 2015, vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. Il prévoit jusqu'en 2017 un plan d'actions selon les priorités suivantes :

- **La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,**
- **La santé mentale des jeunes,**
- **Le panier de services en santé publique** (addictions, nutrition, accès aux droits et aux soins, santé en lien avec l'environnement, lutte contre le cancer...),
- **La santé en lien avec la culture,**
- **Le parcours des personnes âgées.**

Les trois premières années d'animation et de mise en œuvre d'actions sur le Cœur d'Hérault ont permis de mettre en exergue le partenariat qui unit fortement le Contrat Local de Santé et les trois Communautés de Communes (en particulier les services Enfance-Jeunesse) sur des thématiques diverses :

- **La santé mentale des jeunes** : lien entre le SYDEL et les Communautés de communes pour la création du pôle pédopsychiatrique (recueil des besoins, recherche de locaux pour les permanences des structures de prise en charge...etc.), participation des Communautés de communes aux activités du Réseau Santé Jeunes porté par la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault...etc.
- **Les addictions** : participation des Communautés de communes à la concertation réalisée autour du projet addictologie, piloté par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) (recueil des besoins, réunions plénières, groupes de travail thématiques...)...etc.
- **La nutrition** :
 - Projet alimentaire : mise en place par le SYDEL d'actions sur l'alimentation en partenariat avec les Communautés de communes (formations proposées aux professionnels de la petite enfance, ateliers animés dans les crèches, « Opération Brocolis » organisée pour les écoles...etc), participation des Communautés de communes au comité de pilotage du projet...etc,
 - Activité physique : participation des Communautés de communes aux actions menées par Epidaure (Grand Défi Vivez Bougez) et par le Comité Régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (formation « Moins d'écran, plus de temps pour bouger » et après-midi de promotion de l'activité physique des 0-6 ans)...etc,
 - Soutien à l'allaitement : participation des Communautés de communes au groupe de travail, à la formation menée par le Réseau Naître et Grandir en Languedoc Roussillon et à l'élaboration et à la diffusion d'une plaquette des ressources...etc,
- **L'accès aux droits et aux soins** : participation des Communautés de communes au groupe de travail, aux réunions d'information sur l'accès aux droits organisées en partenariat avec l'Assurance Maladie et à la formation sur l'accueil des publics vulnérables animée par l'ANPAA, transmission d'informations par le SYDEL aux Communautés de communes dans l'objectif de favoriser l'installation de certains professionnels de santé (dentiste, psychologue, pédiatre...)...etc,
- **La santé en lien avec l'environnement** : participation des Communautés de communes à la concertation liée au projet « Trajectoires » porté notamment par l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA)...etc,
- **Autres thématiques du panier de services** non prioritaires mais pouvant toutefois être développées en lien avec les Communautés de communes (Périnatalité/Petite Enfance, Education à la santé, Contraception et vie affective et sexuelle, Tuberculose, Vaccination, VIH/IST/Hépatites, Lutte contre le cancer...etc).
- **La culture en lien avec la santé** : signature du CTEAC (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle) par les Communautés de communes, le SYDEL, le Conseil Départemental de l'Hérault et sept services de l'Etat, et dans lequel sont notamment prévues des actions faisant le lien entre culture et santé.
- **Le parcours des personnes âgées** : implication des Communautés de communes dans le dispositif MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie) créée par l'ARS-LR en 2015 sur le territoire et portée par trois hôpitaux (Clermont-l'Hérault, Lodève et Pézenas) et une association de médecins généralistes.
- **L'observatoire territorial de la santé** en cours de création sur le Cœur d'Hérault, avec la possibilité pour les partenaires :
 - De partager des données consacrées à la santé globale du territoire et provenant de sources variées,
 - De se saisir des résultats de l'observatoire dans le cadre de leurs propres politiques.

Le projet de convention joint en pièce annexe a pour objet de formaliser l'ensemble de ces articulations. Les quatre signataires (la Communauté de communes du Clermontois, la Communauté de communes du Lodévois-Larzac, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, et le Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault) s'engagent sur les éléments suivants :

- **Le travail en partenariat** sur les thématiques citées au sein de l'article n°1, selon le programme d'actions prévu au sein du Contrat Local de Santé signé en 2013 et de son avenant signé en 2015,

- La **représentation** des Communautés de communes au sein des **instances de gouvernance** du Contrat Local de Santé (Commission santé du Pays Cœur d'Hérault, groupes de travail thématiques...etc),
- La **participation** des Communautés de communes au **financement** de l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault, dans le cadre d'un versement annuel de 25 200 euros (soit 8400 euros par Communauté de communes) au Pays Cœur d'Hérault en 2016.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et le Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL), telle que présentée en pièce annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160523-2016-05-18-19-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016